



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/1131  
5 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 4 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je tiens à porter à votre connaissance les conclusions auxquelles sont arrivés les groupes de spécialistes de l'Université de Bagdad et d'autres institutions scientifiques en ce qui concerne les effets nocifs que l'agression dont l'Iraq a été victime à partir du 17 janvier 1991 a eus sur la santé des citoyens de ce pays, à cause du recours par les États membres de la coalition à des agents chimiques toxiques produits à partir de l'uranium ainsi que de l'utilisation d'uranium appauvri pour la première fois dans l'histoire de la guerre.

Les principaux effets de l'utilisation d'agents chimiques toxiques et d'uranium appauvri sont les suivants :

1. L'apparition de maladies contagieuses, dont le nombre a augmenté de plus de 200 %, ainsi que l'apparition d'une maladie, inconnue jusqu'ici et impossible à diagnostiquer, dont les symptômes sont notamment des troubles de la vue dans un oeil, qui s'accompagnent d'une perte de vision latérale, de fortes migraines, ainsi que la tuméfaction des deux mains et de l'extrémité des doigts. Ces symptômes sont apparus six mois après la fin de la guerre;
2. L'apparition de cas de diabète chez les enfants;
3. L'incidence accrue de cancers, notamment la leucémie infantile et juvénile;
4. L'apparition de malformations et de maladies congénitales chez les nouveau-nés et de maladies connexes;
5. L'augmentation des cas de stérilité féminine et masculine due, du moins en partie, aux troubles psychologiques, aux radiolésions et aux effets biologiques causés par l'agression, les bombardements et le bruit;
6. L'augmentation considérable du nombre de fausses couches, d'accouchements prématurés, de mort-nés et d'accouchements difficiles.

À cet égard, nous tenons à vous rappeler que les armées de la coalition ont laissé dans le sud de l'Iraq, abandonnées sur les champs de bataille, une quarantaine de tonnes d'uranium appauvri, qui ont causé une contamination très grave de l'air, de l'eau, du sol et de la chaîne alimentaire, comme cela a été signalé dans le rapport intitulé Uranium Battlefield Home and Abroad (Depleted Uranium used by U. S. Department of Defence) de Grase Bukowski et al., paru en mars 1993, ainsi que dans un article du journal New York Times du 21 janvier 1993, intitulé U. S. Uranium Shells used in the Gulf War may be killing iraqi children, écrit par Eric Hoskins.

En outre, des médecins allemands ont affirmé dans un rapport qu'une maladie mystérieuse, causant une inflammation du ventre, touche les enfants et qu'une de ses causes est l'effet des projectiles d'uranium appauvri que les forces de la coalition ont utilisés lors de leur agression contre l'Iraq en 1991.

L'embargo sur les produits alimentaires et les médicaments a également provoqué l'apparition de cas de malnutrition et d'anémie aiguë, ce qui a eu des effets directs ou indirects sur la santé des enfants, des femmes et des personnes âgées et provoqué une augmentation de la mortalité due à ces causes sociales.

Ces violations doivent être considérées comme des crimes de guerre car elles sont contraires au droit de la guerre et aux règles à observer en cas de conflit armé, et il faut donc établir la responsabilité des États et des individus qui s'en sont rendus coupables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

-----